

Dénomination des rues et Numérotation des habitations

La nouvelle numérotation des habitations est effectuée de manière métrique, solution qui paraît la plus simple pour une zone d'habitat comme notre commune. **Les noms ont été choisis par rapport aux dénominations qui existaient avec une actualisation pour certaine voie sans nom.** Ce programme rentre dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable en facilitant :

- **L'accès des premiers secours et des soins**
- Le développement des services à la personne
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons
- Le facteur qu'il soit référant, remplaçant ou saisonnier trouvera sans problème l'adresse des destinataires.

La pose des panneaux vient d'être effectuée par les employés communaux. La pose des plaques de numérotation de votre habitation est laissée à votre initiative.

Nous comptons sur votre compréhension et votre diligence.

Pour la pose, nous vous proposons 3 solutions :

1^{er} solution :

Les plaques de numérotation doivent être posées de façon visible à droite ou au-dessus de la porte d'entrée des bâtiments. Elles doivent être maintenues en bon état d'entretien. Mettre en oeuvre cette solution lorsque le bâtiment est le long de la voie publique. (ex : village, hameau...)



2^{ème} solution : Lorsque les bâtiments sont en retrait de la voie publique, les plaques sont placées en limite de celle-ci sur la clôture ou sur un potelet à proximité du portail d'entrée.



3^{ème} solution :

Si pas de possibilité de mettre en œuvre la solution 1 et 2, poser la plaque sur la boîte aux lettres.



Votre première plaque est offerte par la Mairie.

Vous êtes un sénior, vous avez un handicap...et vous avez besoin d'aide pour la pose de la plaque, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 75 48 20 12